

### III - INFRASTRUCTURES SOCIALES : SANTE ET SCOLARISATION

#### a) Infrastructures de santé et état sanitaire des populations

49. Les aspects santé publique devront faire l'objet d'une expertise particulière compte tenu de la spécificité et de l'importance du sujet (cf. I, IIIème partie ci-après, et annexe VII).

Les infrastructures de santé existant dans la zone d'étude se limitent au centre de Santé développé de Nyabessan avec 3 agents de santé dont le Chef de Centre, infirmier breveté. Les bâtiments sont vétustes et mal entretenus ; matériel d'intervention et de petite chirurgie, ainsi que médicaments, sont réduits à leur plus simple expression. Les gens pratiquent préférentiellement l'automédication (achats de médicaments disponibles chez les commerçants de MAAN, remèdes traditionnels, recours aux guérisseurs, et quand celle-ci se révèle inopérante il est alors trop tard pour agir au niveau du Centre de Nyabessan, et le seul recours est l'ordre d'évacuation sur l'Hôpital d'Arrondissement de MAAN, à la charge du patient si sa famille en a les moyens et la volonté... .

50. La mission a également visité l'Hôpital de MAAN. Les bâtiments sont récents, vastes et en bon état relatif, un bloc opératoire y est même en cours de construction (travaux arrêtés faute de crédits pour l'instant).

Le personnel de l'hôpital est de 10 agents au total, mais il n'y a pas de médecin, les médicaments n'y arrivent pas plus qu'au Centre de Nyabessan, et le matériel d'intervention y est tout aussi limité... . Seul un stock de vaccins de base est géré dans un frigidaire pour l'organisation des campagnes de vaccination infantile. Dans ces conditions on ne s'étonnera pas de trouver ici encore un hôpital qui tourne à vide, comme sa pharmacie, malgré une capacité théorique de 54 lits.

51. Selon le Chef de Service Départemental de Santé du NTEM, l'Arrondissement de MAAN est le plus mal couvert de toute la Province, ce qui laisse présager que l'état sanitaire de la population doit y être particulièrement préoccupant .

#### i) Au niveau du Centre de Nyabessan on signale :

- une forte mortalité infantile due au paludisme, aux diarrhées multiformes, aux affections pulmonaires et à la coqueluche ;
- chez les adultes le paludisme est endémique et affecte particulièrement les non résidents qui sont de passage, les helminthiases et autres parasitoses intestinales sont fréquentes, ainsi que les syndromes rhumatismaux et les affections pulmonaires ; les cas de bilharziose seraient rares et il y aurait quelques cas de cécité dus à l'onchocercose ; les maladies vénériennes sont peu reconnues et font l'objet d'automédication systématique.

ii) Au niveau de l'hôpital de MAAN on cite en outre :

- le problème général du "péril foecal" et des eaux souillées qui sont consommées, faute d'un système adéquat d'approvisionnement en eau ;
- une épidémie récente de rougeole;
- des problèmes de malnutrition infantile protéinique et calorique qui peuvent s'expliquer par la persistance de certains tabous alimentaires, notamment au niveau des enfants, d'une part, et la restriction des rations vivrières familiales, d'autre part. Ces problèmes seraient liés à la chute du cacao dont le revenu monétaire servait structurellement à acheter des vivres compte tenu de la non suffisance des superficies en cultures vivrières.

iii) Au niveau du Service Départemental du Ntem à Ebolowa on relève enfin que, à coté des parasitoses classiques de ces zones forestières (paludisme, onchocercose, parasitoses intestinales), il y aurait recrudescence de la lèpre (363 cas répertoriés) et de la tuberculose. Quant aux MST le tableau est inquiétant (20 cas de SIDA constatés à Ebolowa ; de nombreux cas de syphillis et de gonococcies chroniques mal soignées, entraînant des complications, et expliquant sans doute en partie les cas de stérilité relativement fréquents observés lors des enquêtes de reconnaissance sur le terrain).

En conclusion l'amélioration des infrastructures, des services de Santé, et du cadre de vie sanitaire des populations mérite une attention prioritaire dans l'avenir et devrait être une des actions de développement d'accompagnement du projet, sinon une mesure compensatoire.

#### B) LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

52. Les infrastructures scolaires existantes dans la zone d'étude sont indiquées ci-après (Ecoles primaires) pour l'année 1990/1991 :

Ecole / village	Nbre Ensei- gnants	Effectif Elèves	redoubl. %	Nbre salles de classe	Nbre de classes	Nbre de places assises
ALEN II	1	52	50	1		
NHEMEYONG	3	86	?	3		
NYABESSAN	3	191	45	4		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
TOTAL	7	329	?	8	14	266

X

Il y a lieu de remarquer à ce stade

- la surcharge de l'école de Nyabessan qui dessert en outre les villages du canton boucles du Ntem I ;
- l'importance du nombre de redoublants;
- un taux de scolarisation qui paraît relativement élevé.

On étudiera par la suite la possibilité d'améliorer le réseau de l'infrastructure scolaire dans la zone d'influence rapprochée du projet.

#### IV. - LES ACTIVITES ECONOMIQUES

53. Les activités économiques actuelles et potentielles devant faire l'objet de travaux d'études complémentaires, on se contentera d'en dresser à ce stade les grandes lignes telles qu'elles sont apparues lors de la mission de reconnaissance sur le terrain.

##### a) L'agriculture et l'élevage

54. L'agriculture, et en tout premier lieu la cacaoculture, constitue la première activité économique marchande de la zone d'étude. Malheureusement cette activité est en déclin depuis quelques années eu égard à la chute des cours mondiaux et au désengagement de l'encadrement de la SODECAO depuis la campagne 1989/90 (l'action principale était la fourniture de produits phytosanitaires, de plants sélectionnés, et secondairement de conseils techniques).

55. D'un point de vue agronomique général le climat régional détermine deux cycles culturaux vivriers par an ( 2 saisons des pluies), mais la pratique des cultures vivrières associées et en cycles décalés permet en fait de récolter des produits vivriers toute l'année, le champ vivrier étant en fait un véritable garde manger vivant. Toutes les cultures pratiquées se font sur défriches forestières dans des conditions de fertilité fragile exposées précédemment. On distingue trois types principaux de champs :

i) les champs de cacao, sous semi-ombrage forestier ( maintien des grands arbres), avec entretien et désherbage des adventices en sous-étage du cacao, ils sont le domaine des hommes;

ii) les champs vivriers, sur défriches forestières plus ouvertes (cultures plus héliophiles) qui sont le domaine principal des femmes (les hommes participent essentiellement au premier défrichement). On y trouve diverses cultures en association selon un certain nombre de successions. Les systèmes culturaux vivriers seraient schématiquement de deux types principaux :

- arachides en tête d'assolement, suivi de divers cultures vivrières en association et en cycles décalés (macabo, maïs, plantain, bananes douces, ignames, aubergines, courges) et du manioc, culture exigeante de fin de cycle cultural, avant le retour à la jachère. (Durée du cycle cultural moyen 18 mois, puis jachère de 2 à 3 ans ensuite).

- courge (appelée "concombre" localement) en tête d'assolement, associée avec plantain et au macabo principalement, puis fin du cycle à nouveau par le manioc comme précédemment

iii) Les champs potagers de case avec divers légumes sur de petites surfaces (macabo, piments, courges, aubergines, etc...) et une ceinture de fruitiers familiaux (safoutiers, manguiers, bananiers, agrumes etc...) intercallés entre et derrière les maisons d'habitation (coté "Jardin" par opposition au coté "rue" principale du village).

56. Les champs de cacao et les champs vivriers ne sont pas en général à une distance supérieure à 2-3 km du hameau. Ils sont quelques fois plus proches (aspects à préciser par la suite, entre autres par photointerprétation). Les rendements et revenus procurés par le cacao pouvaient être assez bien cernés à travers l'encadrement de la SODECAO (Production moyenne de l'ordre de 200 Kg de fèves par hectare pour la zone de Nyabessan selon la Délégation de l'Agriculture de l'Arrondissement de Maan), depuis deux ans ils ont chuté et les productions vivrières n'ont jamais été véritablement appréhendées par les services agricoles. Les paramètres agro-économiques par spéculation, par système cultural, par unité de surface, par journée de travail et par foyer seront à préciser par la suite. Actuellement les services agricoles de l'Arrondissement de MAAN utilisent des normes grossières suivantes pour l'établissement de leur statistique : 0,5 ha cacao/actif ; 0,25 ha de cultures vivrières par actif ; 40 % d'actifs dans la population.
57. L'encadrement du cacao étant suspendu pour l'instant le rôle des agents d'encadrement des Postes Agricoles (1 poste agricole à Nyabessan avec 2 agents) est tout à fait symbolique et à revoir de A à Z...
58. L'activité d'élevage est limitée à une base-cour (poules, canards) en divagation, et à des caprins et ovins (introduits par les missions) également en divagation. Le poids économique de ces derniers est limité, ils sont conservés comme animaux de prestige et ne sont sacrifiés ou offerts que pour les fêtes et les cérémonies.
59. A côté des nécessaires recasements et dédommagements de l'habitat et des cultures qui seraient noyés par le futur lac du barrage, la promotion d'une composante de développement agricole locale paraît être de toute importance si on veut assurer une certaine stabilité de la population rurale de la zone, et faire face à la future demande locale de produits vivriers notamment pendant la phase de réalisation des travaux (ce qui constitue d'ailleurs une opportunité de débouchés pour des actions de développement des cultures vivrières).

b) la chasse et la pêche

60. La chasse est une véritable activité économique pour la population de la zone du projet : elle est la source principale de protéines animales dans les rations alimentaires, et procure des revenus monétaires non négligeables par la vente de gibier dans les gros villages, les centres de Nyabessan et de Maan, et auprès des "gens de passage"... Des travaux de recherche récents effectués dans le département de l'Océan (1) aboutissent à l'estimation d'une ration journalière de viande de chasse de 185 g pour les MVAYE forestiers de ce département. Dans la zone d'étude cette ration n'est sans doute pas inférieure à 100 g. Si on ajoute la viande commercialisée plus au moins boucannée on arriverait à des prélèvements annuels totaux estimés très grossièrement en première approximation à :

$0,120 \text{ kg/habitant/jour} \times 1600 \times 365 = 70 \text{ tonnes}$  pour l'ensemble de la zone d'étude, ce qui est très important.

Ces chiffres, juste fournis à ce stade à titre purement indicatif, seront repris dans le cadre d'une étude complémentaire plus approfondie à ce sujet (2).

61. Les gibiers les plus fréquemment capturés sont les céphalophes et le situtonga (lièvres et antilopes en français local), les porcs-épics et aulacodes (appelés localement hérisson?) (3). La chasse se fait soit au fusil pour (les singes notamment et les gros gibiers), soit aux pièges de diverses sortes (pièges à cou aériens pour les singes et écureuils ; pièges à collet au sol pour les rongeurs et petits carnivores ; pièges à patte au sol pour lièvres, antilopes et suidés ; pièges-assomoir (Ekoumou) traditionnels encore en vigueur pour les rats et porcs-épics.
62. La mission a pris connaissance de la législation en vigueur sur la chasse et rencontré un garde-chasse au poste de Maan (3 agents en poste en tout avec 1 motocyclette en état de marche pour les 3). Les principales activités des garde-chasse sont en principe.

i) la lutte contre le braconnage : la consommation de viande de chasse étant permise aux riverains, mais pas la vente ; les activités essentielles sont en fait la saisie du gibier dans les véhicules qui passent au centre de Maan.

- 
- (1) Rapport provisoire des enquêtes alimentaires, de l'anthropométrie nutritionnelle, des actogrammes et de la dépense énergétique. GJA KOPERT ORSTOM CNRS ISH, mars 1991
- (2) Avec projection de l'activité dans le cadre du projet de barrage et confrontation à l'évolution prévisible de la ressource.
- (3) mais les gorilles, éléphants, panthères ne sont pas non plus épargnés par les "grands" chasseurs quand ceux-ci "ont la chance"...

ii) Le contrôle des armes de chasse et la délivrance des permis : 2 permis de petite chasse ont été délivrés seulement en 1990 dans l'Arrondissement de Maan pour 139 armes officiellement recensées par les autorités...

63. Ces quelques premiers points de repères sur l'activité chasse se passent d'autres commentaires à ce stade, et illustrent suffisamment "le fossé" qu'il y a entre la législation théorique sur la chasse et les pratiques sociales effectives. La situation risque en outre de s'aggraver dans l'avenir avec les nouvelles demandes de gibier qui viendront du chantier du barrage, de la possible jonction routière Campo- Nyabessan etc.... La question sera reprise ultérieurement, mais seul le développement de nouvelles activités économiques permettrait à terme de soulager la faune d'une pression cynégétique croissante, qui conjoncturellement est provoquée également par la baisse des revenus du cacao, afin de préserver les ressources naturelles pour les générations à venir.
64. Il faut signaler en outre qu'il existe une activité de capture d'animaux vivants dans la zone d'étude (capture de perroquets vivants notamment, mais également de petits singes). Quatre captureurs sont licenciés officiellement dans l'Arrondissement de Maan, ont des quotas théoriques de capture et doivent payer des taxes : leur contrôle est ici aussi difficile... .
65. La pêche artisanale est pratiquée çà et là en saison sèche sur le Ntem, la BIWOME et la NDJO'O (ainsi que la chasse aux crocodiles, viande fort appréciée). Cette composante sera développée ultérieurement, dans le cadre des études complémentaires, tant au niveau de la situation actuelle que de ses potentialités de développement à partir du futur lac du barrage. On peut retenir simplement à ce stade que les MVAYE et les NTOUMOU de la zone d'étude ne sont pas par tradition des grands pêcheurs, ni des grands piroguiers, et l'activité pêche est sans doute secondaire actuellement par rapport à l'activité chasse en matière d'approvisionnement des populations en protéines animales. (1)

---

(1) Les recherches menées dans le Département de campo, op cit précédemment, estiment à quelque 40 g la ration journalière de poisson per capita pour les Mvaye forestiers de ce Département, avec sans doute une partie non négligeable de ce poisson provenant du poisson de mer acheté sur les marchés locaux.

c) les autres activités économiques

66. A coté de l'agriculture et de la chasse les autres activités économiques sont restées jusqu'à présent secondaires et se limitent à des activités artisanales de service (maçons, charpentiers, couturières), de petits commerces (cinq boutiques et un débit de boisson à Nyabessan), et quelques autres points de vente ça et là à Ntebezok, Melen, Nsebito, Nhemeyong. Ici comme ailleurs on relève une consommation importante de bière et aussi de vin de palme, chez les hommes surtout.

Le chantier d'étude (travaux topographiques, layonnages) apporte en outre déjà des revenus monétaires nouveaux dans la zone de Nyabessan vers lesquels se précipitent les hommes jeunes en recherche d'emploi, ce qui profite en retour aux commerçants et vendeurs de boissons alcoolisées.

67. Il n'y a pas pour l'instant d'activité d'exploitation forestière proprement dite dans la zone d'étude, les prélèvements de bois sont effectués par les populations pour leurs simples besoins de combustion et de construction.

C - LES ACTIVITES ET PROJETS REGIONAUX EN COURS OU PREVUS

68. Si l'objet principal de la présente étude est l'évaluation des impacts du projet de barrage hydroélectrique de MEMVE'ELE sur l'environnement local et régional, il ne faut pas perdre de vue cependant que d'autres projets sont en cours ou prévus dans la région qui peuvent eux-mêmes conditionner l'évolution de l'environnement d'une part, et être potentialisés ou au contraire contraints par le projet MEMVE'ELE, d'autre part.

On se contentera à ce stade de les identifier, pour y revenir dans une phase ultérieure, notamment après des discussions qui seraient alors souhaitables d'organiser entre les différents partenaires institutionnels et acteurs sociaux.

I - L'EXPLOITATION FORESTIERE ET LA RESERVE DE FAUNE DE CAMPO

69. La réserve de faune de Campo fait l'objet d'une fiche signalétique fournie en annexe V. La notion de réserve de faune y est tout à fait théorique car, toute la partie exploitable non accidentée (y compris l'ilôt de BONGOLA), fait l'objet d'une exploitation forestière relativement intensive depuis 1963, et l'espace est sillonné et quadrillé par de nombreuses pistes en excellent état comme on a pu le constater lors de la visite de la Compagnie Forestière de Campo (ex HFC). Sans rentrer dans le détail de l'analyse des activités de cette compagnie il faut retenir que son permis cesse en 1994 et la question de son renouvellement reste en suspens pour l'instant. Par contre la compagnie a un plan à long terme (10 ans) qui vise à pousser l'exploitation jusqu'au voisinage d'EBENMEYONG et du NTEM, et de prolonger de ce fait la piste forestière au-delà de NKOELON pour rejoindre le NTEM à l'aval de Nyabessan où un site de pont à déjà été repéré.

Cette compagnie constitue l'activité économique essentielle créatrice d'emplois pour le département de Campo et vise pour sa pérennité l'obtention du permis d'exploitation du massif forestier de la boucle du NTEM, riche en OKOUME (1), et qui ferait l'objet d'une affectation en réserve forestière pour l'instant au niveau de la Direction des forêts.

70. Parallèlement la Banque Mondiale serait prête par contre à financer un projet de renforcement de la protection et d'aménagement de la réserve de faune dont certains cantons pourraient d'ailleurs être déclassés, et d'autres strictement érigés en protection totale (zone enclavée accidentée située dans le quadrilatère NKO-ELON, EBENMEYONG, AKOMII, AKOK); Mais la Banque aurait posé jusqu'à présent comme condition sine qua non le non renouvellement du permis d'exploitation forestière. On mesure les enjeux et les questions qui restent en suspens pour l'instant : une décision devra de toute façon être prise en 1994 à l'issue du permis d'exploitation... .

## II - LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT FORESTIER ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

71. La Direction des Forêts a entrepris l'étude d'un schéma d'aménagement forestier de tout le plateau Sud forestier du pays qui inclue la zone d'influence du projet. Ce schéma prévoit l'affectation de l'espace en zones de réserve forestière, en forêts de protection, en zones d'exploitation, en zone d'agro-foresterie. Ces plans sont encore à l'étude et en discussion et ne revêtent pour l'instant aucun caractère officiel. Ils se basent sur des travaux d'inventaire forestier de reconnaissance au 1/200 000 et de détail au 1/50 000 dont les rapports, documents cartographiques et photographies aériennes au 1/20000 concernant la zone d'étude devraient être communiqués à la mission (cf. bibliographie et chapitre II, IIIème ci-après).
72. Parallèlement une autre étude globale d'Aménagement du Territoire serait menée dans le cadre de la DAT du MINPAT sous financement CEE/Aide Bilatérale Allemande. La mission n'a pas pu obtenir plus d'informations sur les tenants et les aboutissants de cette étude pour l'instant.

## III - AUTRES PROJETS

73. Les autres projets notoires qui concernent la zone du projet et qui sont identifiés à ce stade sont :
- i) Le projet USAID-SESA "coopération américano-camerounaise en matière de Santé Primaire", qui concerne 3 arrondissements du Centre et du Sud en première phase. Les actions principales consistent en la constitution de stocks de médicaments et de pharmacies, la fourniture de moyens de déplacement, le planning familial, la formation et l'éducation sanitaire.

---

(1) La création d'une unité industrielle de déroulage au voisinage de Nyabissan serait alors envisagée au dire de la Forestière de Campo, le projet de Memve Ele, fournisseur d'énergie électrique industrielle favoriserait d'autant cette implantation.



L'Arrondissement de MAAN n'est pas ciblé pour l'instant faute de médecin résidant, ce qui devrait être reconsidéré dans l'avenir compte tenu de la situation sanitaire de cet arrondissement et l'opportunité du projet Memve Ele.

- ii) Le projet de restructuration de la SODECAO (pm) qui vise à transférer des tâches d'encadrement des planteurs aux agents de services Agricoles de Département et d'Arrondissement.
- iii) Le plan national de la recherche et la vulgarisation agricole qui devrait mettre davantage l'accent sur le développement des cultures vivrières. Pour la zone d'étude la station de recherche agronomique de référence est la station d'EKONA près d'Ebolowa. La mission n'a pas pu prendre connaissance pour l'instant de l'existence éventuelle de programmes de recherche développement et de vulgarisation précis qui concernerait la zone du projet. Des propositions seront faites quoi qu'il en soit ultérieurement dans le cadre de l'étude d'une composante développement agricole local qui devrait accompagner les mesures de recasement des populations sinistrées.

A N N E X E IB I B L I O G R A P H YA. - GENERAL DOCUMENTS ON ENVIRONMENTAL STUDIES AND CAMEROON

1. Dams and the Environment Considerations in World Bank Projects  
J.A. DIXON, L.M. Talbot and G.J.M le Moigne W.B technical  
paper n°110, 64 p 1989
2. Cameroun in Encyclopoedia Universalis -  
J. Cl. GAUTRON - Corpus pp 91-96
3. Cameroun in Encyclopoedia Universalis -  
Symposium : les chiffres du Monde (1988), pp 146 - 147
4. Le Cameroun J. Imbert "Que sais-je ? PUF 3e édit 1982, 128 p.
5. Atlas de la Republique Unie du Cameroun :  
"les Atlas Jeune Afrique" Edit. J.A Paris 1979, 70 p.
6. Histoire de l'Afrique Noire : Joseph KI-ZERBO - Hachette Paris  
1991 pp. 151-159 ; 285-293 ; 319-321 ; 361-367 ; 451-452 ;  
521-523.
7. Histoire des Institutions et des Faits Sociaux du Cameroun :  
Louis NGONGO - Vol. 1 : 1884-1945 . Edition Berger Levrault  
1987, 234 p.
8. L'Administration Publique Camerounaise : contribution de  
l'étude des systèmes Africains d'administration publique"  
Roger Gabriel NLEP - Edition librairie Générale de Droit et de  
Jurisprudence ; 1986, 406 p.
9. Femmes du Cameroun - Mères pacifiques, femmes rebelles -  
collectif sous la direction de J.C Boibier ORSTOM/KARTHALA -  
1985, 392 p.
- 10 Le Reveil du Cameroun : Politique Africaine n°22 - collectif  
edition Karthala 1986, pp 3 - 157
- 11 Conséquences de la mise en eau du barrage de la Mapé - Etude du  
recasement des populations . MINPAT/SEDA Nov. 1986 162 p.
- 12 Synthèse des problèmes d'environnement du Cameroun - Centre de  
coopération Cameroun - Canada 57 p - Avril 1991.
- 13 L'état de l'environnement au Cameroun : un profil des  
principaux problèmes par E.J.B Tutuwan, 7 pages dactylo - mai 1991.
- 14 Régularisation de la SANAGA - Réservoir de la Mapé - Travaux de  
terrain - Annexe 2. Conséquence de la mise en eau - Sonel Sept  
1982, 52 p.

- 15 "L'homme et l'eau au Cameroun" - impact des aménagements hydroélectriques sur la Santé des populations riveraines des lacs de retenue - Pr Christian RIPERT, Labo. des Parasitologie Médicale de Bordeaux II - Rapport de mission FAC; 19 p. Mars 1989.
- 16 Etude épidémiologique de la bilharziose intestinale et de la necatorose dans la région du futur lac de retenue de la BINI (Adamaoua) - Cameroun par C. RIPERT et alü in XIV<sup>e</sup> conférence technique de l'OCEAC. 12-16 NOV. 1990 - 10 p.
- 17 Perception de l'environnement au Cameroun : Centre de Coopération Cameroun Canada Avril 1991 9 p.
- 18 Cadre Institutionnel relatif aux préoccupations environnementales au Cameroun. Centre de Coopération Cameroun Canada Avril 1991 53 p.
- 19 Histoire des forces religieuses au Cameroun de la première guerre mondiale à l'indépendance - Louis Ngogo. Farthala 1982, 300 p.

B - DOCUMENTS CONCERNING THE PROJECT REGION AND AREA

- 1 FANG. J. Maquet in Encyclopaedia Universalis. Capus pp. 765 - 766
- 2 Afrique Ambigüe : G. Balandier - Plon Paris- 1957
- 3 Sociologie actuelle de l'Afrique Noire - PUF- Paris 1982.  
G. BALANDIER
4. Inventaire Ethnique du Sud-Cameroun. I. DUGAST - 1949 Mémoires de l'IFAN, série "Populations" n°1, 159 p.
5. Le Groupe dit Pahouin (FANG, BOULOU, BETI). P.ALEXANDRE & J.BINET Institut International Africain PUF. Paris 1958, 158 p.
6. Les seigneurs de la Forêt - Essai sur le passé Historique , l'organisation sociale et les normes ethniques des anciens Béti du Cameroun -PHILIPPE LABURTHE - TOLRA - Publications de la Sorbonne 1981 - 490 p
- 7 Proto-histoire du Groupe beti-bulu-fang : essai de synthèse provisoire Cahiers d'études Africaines, volume V, n°20 Edition Mouton et Cie- 1965. pp 503- 560 ; par P. ALEXANDRE
8. Dictionnaire des villages. Département du Ntem. ORSTOM - Yaoundé 1965
9. Réserve de faune de CAMPO, in "la conservation des écosystèmes camerounais" pp 110 - 115 par STEVE GARTLAN - UICN
10. La réserve de faune de campo : réalités et perspectives d'avenir - Bernard FOSSO - ENSA - MEMOIRE - DSCHANG 96 p + annexes 1986

11. Notice de la carte phytogéographique du Cameroun au 1/500 000 par René LETOUZEY - Institut de la carte Internationale de la végétation - Toulouse 1985 : 4) TV - Domaine de la forêt dense humide toujours verte
12. Feasability Study on Memve'élé Hydroelectric Power Development Project.  
 1) INCEPTION REPORT . 37 p. JICA Dec 1990  
 2) PROGRESS REPORT 1. 78 p + annexes JICA March 1991
13. Atlas Régional du Cameroun - Région SUD-OUEST - ORSTOM
14. Schéma d'Aménagement de la zone Forestière - MINPAT - DAT. 8 p. dactylo (non daté)
15. Aménagement forestier de la zone SUD - Rapport d'inventaire de reconnaissance de la phase I - CENADEFOR
17. Présentation Générale de la Province du Sud - Délégation Provinciale de la Province du Sud - Février 1990 - dactylo 23 p.
18. Rapport Annuel de la Délégation Départementale de l'Agriculture du Ntem : Exercice 1989-90 80 p.
19. Rapport Annuel d'Activités Agricoles - Délégation d'Arrondissement de l'Agriculture de Maan - Juin 1990 - 16 p.
20. DULU BON BE AFRIKARA , auteur : Ondoua Engute ("Engutu"). Mission Presbytérienne - Halsey Memorial Press - Etat - Ebolowa 1954 61 p.
21. Problèmes Environnementaux dans la zone forestière du Sud Cameroun, - Centre de Coopération Cameroun : CANADA Avril 1991 - 30 p.
22. Projet anthropologie alimentaire des populations camerounaises (ORSTOM - CNRS 15 H/ CREA-IMPM/CN) : Rapport provisoire des enquêtes alimentaires de l'anthropologie nutritionnelle, des actogrammes et de la dépense énergétique. - G.J.A KOPPERT ORSTOM - Yaoundé : Mars 1991 - 181 p.
23. Journées scientifiques de Yaoundé (1970) - Nature et formes de pouvoirs dans les sociétés acéphales. ORSTOM 1982 - 171 p.
24. " Les Pahouins " - Traduction partielle de <sup>Wz</sup> Die Pangucc par G. Tessmann (2 vol. ~~1906~~). in FANG sous la Direction de A. Laburthe-Tolra et Ch. Falgayrette - Niveau - Ed Dapper (Musée Dapper) - Paris nov. 1991. 324 p.
25. L'Evur - Croyance des pahouins du Gabon par H. Lavignotte (Evur) Cahier missionnaire n° 20 : Société des Missions Evangéliques - Paris 1936 - 76 p.

\*  
 1913  
 Berlin

C - LEGAL TEXTS AND DOCUMENTS

1. Les Juridictions Traditionnelles du Cameroun Oriental :  
Imprimerie Nation de Yaoundé 1981 - 15 p.
2. Régime foncier et domanial. IN. Yaoundé Déc. 1981 - 82 p.
3. Régime des forêts, de la faune et de la pêche - IN Yaoundé 1983 -  
123 p.
4. Décret N° 83/1756 du 29/11/1989 Portant organisation du  
Ministère du Tourisme 12 p.
5. Décret N° 90 12 40 DU 22/08/1990 portant régime de production  
d'électricité, (8 p) et arrêté d'application n° 021 du  
12/07/1991 (7 p)
6. Décret N° 90 12 41 du 22/08/1990 portant régime de transport et  
de distribution de l'énergie électrique (II p) et arrêté  
d'application n° 020 bis du 12/06/1991 (7 p).
7. Législation au Cameroun en matière de protection de l'environ-  
nement - 9 P. dactylo - Sous Direction de l'Environnement et des  
Etablissements Humains - DAT - MINPAT.
8. SONEL - ORGANISATION GENERALE - Note de Service n° 207 (mise à  
jour du 14 Juin 1990) 7 p.
9. Décret N° 86-1286 du 30 Octobre 1986 réorganisant le Ministère  
des Mines et de l'Energie - journal officiel de la République du  
Cameroun du 19 Janvier 1988 PP. 2401 à 2431
10. Droits et Timbres sur permis sportifs de chasse, Taxes  
d'abattage et de capture conformément à la loi des finances -  
Exercice 1989/1990 - Ministère du Tourisme - Direction de la  
Fuane et des Parcs Nationaux. 4 p dactylo

D - MAPS AND AERIAL PHOTOGRAPHICS

- Carte routière et touristique du Cameroun
- Carte du Cameroun au 1/200 000 - feuille KRIBI ORSTOM/ISH/CCN 1976
- General Project Layout of Alternative JICA : topographical base at the 1/10 000
- Carte phyto géographique du Cameroun au 1/500 000 1985 : R. LETOUZEY - Institut de la carte internationale de la végétation - Toulouse France
- Fonds Topographique au 1/50 000 - Nyabissan coupures 1 et 2 c CENADEFOR 1986
- Carte forestière au 1/50 000 (inventaire de détail) - Nyabissan coupure 1 d CENADEFOR 1986
- Carte forestière au 1/200 000 (inventaire de reconnaissance) - feuille KRIBI CENADEFOR - 1986
- Photographies aériennes - campagne CAM 85-024 au 1/20 000
  - . bande L11 : photos n° 225 à 236
  - . bande l12 : photos n° 207 à 194 et n° 107 à 120
- carte du site du projet au 1/5000.

A N N E X E S VI

TABLEAUX STATISTIQUES ET INFORMATIONS DE DETAIL

SUR LA ZONE D'INFLUENCE SOCIO-ECONOMIQUE

RAPPROCHEE DU PROJET

TABLEAU I -

ZONE D'INFLUENCE SOCIO ECONOMIQUE RAPPROCHEE DU PROJET  
HAMEAUX, CLANS ET VILLAGES CHEFFERIES ADMINISTRATIVES

A - CANTON MVAYE OUEST

NB : entre NYABISSAN et ASSENG les hameaux sont énumérés ci- dessous dans l'ordre de succession le long de la piste NYABESSAN -MAAN

<u>Hameaux</u>	<u>Clans(1)</u>	<u>Villages-chefferies administratives</u>
. NDJO'OP 1+2	Ekan + Eyanfok )	
. NKOLOSSONG	. Essambira )	
. Nyabissan Centre	(population mélangée)	NYABISSAN
. Nyabissan village	Ekan )	
. Ekouane	" )	
. Oding 1	Essokaye	NSEBITO
. Oding 2	"	"
. Abem 1	Ekan	ABEM
. Efon	Essokaye	NSEBITO
. Bedemba	Ekan	ABEM
. Melongo	"	"
. Nkol melongo	"	"
. Nlozok	Essamendzan	MELEN I
. Ntebezok 1	Ekan	NTEBEZOK
. Ntebezob 2	"	"
. Ntebezok 3	"	"
. Abem 2	Ekan	ABEM
. ALEN II.1	Ebokaye	ALEN II
. Melen I.1	Essamendzan	MELEN I
. Melen I.2	"	"
. Nhemeyong 1	Eyanfok	NHEMEYONG
. Nhemeyong 2	"	"
. Nhemeyong 3	"	"
. Nhemeyong 4	"	"

. Alen II.2	Ebokaye	ALEN II
. Nsebito Abengsi 1	Essokaye	NSEBITO
. Nsebito Abengsi 2	"	"
. Nsebito Abengsi 3	"	"
. Nsebito Bethel	"	"
. Nsebito 1	"	"
. Akom	Essakak	AKOM
. Tom 1	Essamendzan	TOM
. Tom 2	"	"
. Asseng 2	Eyanfok	ASSENG
. Asseng 1	"	"

(1) A l'exception de Nkolossong qui appartient au clan ESSAMBIRA des NTOUMOU, tous les autres hameaux appartiennent à des clans MVAÏE dans ce canton.

TABLEAU I - (suite)

ZONE D'INFLUENCE SOCIO ECONOMIQUE RAPPROCHEE DU PROJET  
HAMEAUX, CLANS ET VILLAGES CHEFFERIES ADMINISTRATIVES

B - CANTONS BOUCLE DU NTEM I ET EBENMEYONG (partim)

<u>Hameaux</u>	<u>Clans(1)</u>	<u>Villages-chefferies administratives</u>
. Aloum I.1	Essamangone	ALOUM I
. Aloum I.2	Essamba	
. Aloum I.3	Essambira	
. Engong	Essambira	MELEN II
. Okeu	"	
. Onone - obéteu	"	
. Ekouane	Essambale	
. Nazareth	"	
. Banganté	Essambira	
. Abou M'zok	Essambak	
. N'kol N'sia	"	
. N'koyem	Essamangone	AYA'AMANG
. Bingokom	"	
. Monguène	"	
. Aya'amang	"	
. Abeng 1	Essamengan	EBENMEYONG
. Abeng 2	"	
. Ebenmeyong 1	Eyanfok	
. Ebenmeyong 2	"	
. Ovan	Essokaye	

(1) les hameaux du canton boucle du NTEM I (ALOUM I, MELEN II et AYA'AMANG) appartiennent à des clans N'TOUMOU ; en rive droite du NTEM on retrouve à EBENMEYONG des clans MVAÏE



Tableau 2 : Zone d'influence socio-économique rapprochée du projet.  
Structures socio-démographiques élémentaires par hameau  
et village - chefferie (Population résidente).

Hameaux / villages	Nb. de foyers	Nb. de femmes chefs foyers	Nb. d'hommes mariés	Nb. de femmes mariées	Nb. de ménages polygames	Nb. de cuisines	Nb. de mineurs et pers. à charge	Pop. résidente totale	Nb. de jeunes ménages dépendants	Nb. de mères célibataires	Nb. d'enfants naturels
Ndjo'op 1+2	4	-	4	4	-	4	7	15	-	-	-
Nkolessong	4	-	4	5	1	5	26	35	-	-	-
Nyabessan centre	9	2	6	10	2	10	59	79	1	3	3
Nyabessan village	7	-	7	7	2	8	23	40	1	1	1
Ekouane	1	-	1	1	-	1	11	13	-	-	-
<b>NYABESSAN</b>	25	2	24	27	5	28	121	182	1	4	4
Abem 1	8	-	8	9	1	8	45	62	-	-	-
Bedemba	2	-	2	2	-	2	11	15	-	-	-
Melongo	6	-	6	6	-	6	29	41	-	-	-
Nkol Melongo	3	-	3	4	1	4	13	20	-	-	-
Abem 2	4	-	4	4	-	2	14	22	-	-	-
<b>ABEM</b>	23	-	23	25	2	22	112	160	-	-	-
Ntebezok 1	4	1	4	7	2	7	23	35	1	1	1
Ntebezok 2	3	-	3	3	-	3	19	25	-	1	1
Ntebezok 3	4	-	8	13	3	6	19	40	5	1	1
<b>NTEBEZOK</b>	11	1	15	23	5	16	61	100	5	3	3
Alen II 1	7	-	7	10	1	9	38	54	-	2	3
Alen II 2	3	1	2	2	-	3	9	14	-	-	-
<b>ALEN II</b>	10	1	9	12	1	12	47	68	-	2	3
Nlozok	2	1	1	1	-	2	11	15	-	-	-
Melen 1+2	14	-	4	15	1	14	62	91	-	5	12
<b>MELEN I</b>	16	-	15	16	1	16	73	106	-	5	12
Nhemeyong 1	9	3	6	6	1	9	29	44	-	1	2
Nhemeyong 2	3	-	3	3	-	3	8	14	-	2	3
Nhemeyong 3	5	-	5	7	2	6	27	39	-	-	-
Nhemeyong 4	6	-	6	7	1	7	3	36	-	-	-
<b>NHEMEYONG</b>	23	3	20	23	4	25	67	133	-	3	5
Oding 1	3	-	3	4	1	3	16	13	-	-	-
Oding 2	11	-	11	11	-	11	31	53	-	-	-
Efon	2	1	1	1	-	2	6	9	-	1	1
Nsebito-Abengsi 1	2	-	2	2	-	2	8	12	-	3	5
Nsebito-Abengsi 2	2	-	4	4	-	2	11	15	2	4	5
Nsebito-Abengsi 3	27	3	22	25	3	29	74	126	-	-	-
Nsebito-Bethel	6	-	7	10	1	8	13	30	1	2	2
Nsebito 1	1	-	1	1	-	1	4	6	-	3	4
<b>NSEBITO</b>	54	4	51	58	4	58	163	274	3	13	17
<b>AKOM</b>	8	4	4	4	-	10	18	30	-	3	4
Tom 1	4	1	2	4	2	5	32	42	-	1	1
Tom 2	20	2	15	17	2	21	69	90	-	3	5
<b>TOM</b>	24	3	17	21	4	26	101	132	-	4	6
Asseng 1	7	1	5	7	2	9	21	35	-	-	-
Asseng 2	4	3	1	1	-	4	6	12	1	-	-
<b>ASSENG</b>	11	4	6	8	2	13	27	47	1	-	-
<b>TOTAL CANTON MYAYE-OUEST</b>	<b>205</b>	<b>22</b>	<b>184</b>	<b>217</b>	<b>28</b>	<b>224</b>	<b>784</b>	<b>1232</b>	<b>10</b>	<b>37</b>	<b>54</b>

Tableau 2 : Zone d'influence socio-économique rapprochée du projet.  
(suite) Structures socio-démographiques élémentaires par hameau  
et village - chefferie (Population résidente).

Hameaux / villages	Nb. de foyers	Nb. de femmes chefs foyers	Nb. d'hommes mariés	Nb. de femmes mariées	Nb. de ménages polygames	Nb. de cuisines	Nb. de mineurs et pers. à charge	Pop. résidente totale	Nb. de jeunes ménages dépendants	Nb. de mères célibataires	Nb. d'enfants naturels
Aloum I 1	6	2	3	3	-	6	10	19	-	1	2
Aloum I 2	2	1	-	-	-	3	1	5	-	-	-
Aloum I 3	3	-	4	5	1	3	22	31	1	-	-
<b>ALOUM I</b>	11	3	7	8	1	12	33	55	1	1	2
Engong	3	-	3	4	1	4	21	28	-	1	3
Okeu	5	1	5	5	-	6	11	22	1	3	8
Ghone-Obéteu	1	-	1	2	1	2	8	11	-	-	-
Ekouane	4	-	4	6	2	6	18	28	-	1	2
Nazaréth	1	-	1	1	-	1	-	2	-	-	-
Bangangté	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Abou Mrok	4	1	4	4	-	3	3	11	1	-	-
N'kol N'sia	3	-	3	3	-	3	3	9	-	-	-
<b>MELEN II</b>	22	2	21	27	4	25	64	112	2	5	13
N'koyem	1	1	1	1	-	1	7	11	1	-	-
Bingokom	15	1	12	16	3	18	29	60	-	-	-
Manguène	7	2	5	5	-	6	28	40	-	2	2
Aya'amang	9	2	7	7	-	9	19	35	-	-	-
<b>AYA 'AMANG</b>	31	6	25	29	3	34	83	146	1	2	2
<b>TOTAL CANTON (1)</b>											
<b>BOUCLE DU NTEM I (partim)</b>	64	11	53	64	8	71	180	313	3	8	17
Abeng 1	2	-	2	2	-	2	4	8	-	-	2
Abeng 2	3	2	1	1	-	3	-	4	-	-	-
Eben meyong 1	1	-	1	1	-	1	15	17	-	1	2
Eben meyong 2	4	2	1	1	-	4	10	15	-	-	-
Ovan	2	-	1	1	-	2	7	10	-	-	-
<b>EBENMEYONG</b>	12	4	6	6	-	12	36	54	-	1	4
<b>TOTAL ZONE D'ETUDE</b>	281	37	243	287	36	307	1000	1599	15	46	76

(1) : Nao'Abano, à la frontière de la Guinée Equatoriale non compris.

(2) : Pour 14 hommes veufs ou divorcés chefs de foyers et  
218 hommes mariés chefs de foyer.

Tableau 3 : Zone d'influence socio-économique rapprochée du projet.  
Matrice de l'exogamie clanique (1)

(2) clans des hommes (patrilocalité) des épouses (virilocalité)	Ekan	Essakaye	Essamenndzane	Ebokaye	Eyanfok	Essakak	Ens. Clans Mvaye	Essamengone	Essambak	Essambira	Ens. Clans Ntoumou	Ensemble Zone d'Etude
Ekan	X	14	6	5	2	1	28	6	-	3	9	37
Essakaye	11	X	5	1	5	2	24	2	-	2	4	28
Essamenndzane	13	12	X	2	9	1	37	1	-	-	1	38
Ebokaye	2	1	1	X	2	1	7	1	-	-	1	8
Eyanfok	7	10	8	-	X	2	27	1	-	2	3	30
Essakak	3	3	3	-	1	X	10	-	-	-	-	10
Essassoune	-	2	2	-	2	-	6	-	-	-	-	6
<b>Ens. Clans Mvaye</b>	<b>36</b>	<b>42</b>	<b>25</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>139</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>157</b>
Essamengone	3	4	-	1	2	1	11	X	8	3	11	22
Essambak	4	3	1	-	3	-	11	11	X	6	17	28
Essambira	10	6	6	-	11	-	33	7	3	X	10	43
Essakotane	3	-	2	-	2	-	7	3	1	-	4	11
Eba	1	-	-	-	-	-	1	-	1	2	3	4
Arok	-	-	-	-	-	-	-	14	-	1	7	7
Autres clans Ntoumou (3)	1	2	3	-	-	-	6	5	4	2	11	17
<b>Ens. Clans Ntoumou</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>69</b>	<b>32</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>63</b>	<b>132</b>
Divers clans Boulou (4)	4	7	5	-	-	-	16	-	-	-	-	16
Divers clans Betti	-	4	-	-	2	-	6	-	-	-	-	6
Autres groupes ethniques (5)	1	2	1	-	3	-	7	-	-	1	1	8
<b>ENSEMBLE ZONE D'ETUDE</b>	<b>63</b>	<b>70</b>	<b>43</b>	<b>9</b>	<b>44</b>	<b>8</b>	<b>237</b>	<b>43</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>82</b>	<b>319</b>
Epouses Equato-Guinéennes	1	-	1	-	-	-	2	5	7	1	13	15

Tableau 3 bis : Zone d'influence socio-économique rapprochée du projet.  
Matrice de l'exogamie clanique (pourcentages) (1)

clans des hommes (patrilocalité) clan des épouses (virilocalité)	Ekan	Essakaye	Essamendrane	Ebokaye	Eyanfok	Essakak	Ens. Clans Mvaye	Essamengone	Essambak	Essambira	Ens. Clans Ntoumou	Ensemble Zone d'Etude
Ekan	X	20	14	56	5	12	12	14	-	14	11	12
Essakaye	17	X	12	11	11	25	10	5	-	9	5	9
Essamendrane	21	17	X	22	20	12	16	2	-	-	1	12
Ebokaye	3	1	2	X	5	12	3	2	-	-	1	3
Eyanfok	11	14	19	-	X	25	11	2	-	9	4	9
Essakak	5	4	7	-	2	X	4	-	-	-	-	3
Essasoune	-	3	5	-	5	-	3	-	-	-	-	2
<b>Ens. Clans Mvaye</b>	<b>57</b>	<b>60</b>	<b>58</b>	<b>69</b>	<b>48</b>	<b>67</b>	<b>59</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>22</b>	<b>49</b>
Essamengone	5	6	-	11	5	13	5	X	47	14	13	7
Essambak	6	4	2	-	7	-	5	26	X	27	21	9
Essambira	16	9	14	-	25	-	14	16	18	X	12	13
Essakotane	5	-	5	-	5	-	3	7	6	-	5	3
Eba	2	-	-	-	-	-	-	-	6	9	4	1
Azok	-	-	-	-	-	-	-	14	-	5	9	2
Autres Clans Ntoumou	2	3	7	-	-	-	3	12	24	9	13	5
<b>Ens. Clans Ntoumou</b>	<b>35</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>41</b>	<b>13</b>	<b>29</b>	<b>74</b>	<b>100</b>	<b>64</b>	<b>77</b>	<b>41</b>
Divers clans Boulou	6	10	12	-	-	-	7	-	-	-	-	5
Divers clans Betti	-	6	-	-	5	-	2	-	-	-	-	2
Autres groupes ethniques	2	3	2	-	6	-	3	-	-	5	1	3
<b>ENS. ZONE D'ETUDE</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Epouses Equato-Guinéennes	2	-	2	-	-	-	1	12	41	5	16	5

(1): Les pourcentages se lisent en colonne: Pour 100 femmes mariées avec un homme d'un clan j il y a pi femmes du clan i.

Notes explicatives du tableau précédent.

**N.B:** La matrice se lit de la façon suivante : Nb de femmes  $X_{ij}$  d'un clan  $i$  ayant épousé un homme d'un clan  $j$  ( $i^{\text{ème}}$  ligne;  $j^{\text{ème}}$  colonne). Mais compte tenu de l'existence de la polygamie, la relation n'est pas biunivoque et  $X_{ij}$  est différent du nombre d'hommes  $X_{ij}$  du clan  $i$  ayant épousé une femme (ou plusieurs) du clan  $i$  (il s'agirait alors d'une matrice différente).

- Somme sur  $i$  des  $X_{ij}$  représente le nombre total des femmes du clan  $i$  qui se sont mariées dans la zone d'étude.
- Somme sur  $i, j$  des  $X_{ij}$  représente le nombre total de femmes mariées ou qui l'ont été (veuves ou divorcées enquêtées dans la zone du projet (tous clans d'origine des femmes et des hommes confondus)
- Somme sur  $j$  des  $X_{ij}$  représente le nombre total des femmes enquêtées qui se sont mariées avec un homme du clan  $j$ .

(2): dans les deux cas il s'agit bien sûr de clans patrilineaires.

(3): Embomane, Essandonne, Eyambiane notamment.

(4): Yebaye, Eyandzok, Eyebo'o, Essalane notamment.

(5): Fang du gabon, Kaka, Pygmées Bakola, Bassa.

Tableau 4 : Zone d'influence socio-économique rapprochée du projet.  
Classification des hameaux selon les types de relations  
structurelles entre les foyers. (patrilinéarité stricte)

A. Canton Mvaye-Ouest

Hameau-foyer (HF)	Hameau-famille élargie (HFE)	Hameau-lignage majeur (HL)	Hameau composite monoclanique (HC)	Hameau mixte (HM)
Ndjo'op 1	Ndjo'op 2	Nyabissan village	Abem 1*	Nsobito Abeng 3
Ekouane	Nkolossong	Alen II.1	Melongo	Tom 2
Efon	Oding 1	Melen I (1+2)	Nhemeyong 1	Aseng 1
Nsebito I	Oding 2		Nhemeyong 2	
	Bedemba		Akon	
	Nkol-Melongo		Tom 1	
	Nlorok		Aseng 2	
	Ntebezok 1			
	Ntebezok 2			
	Ntebezok 3			
	Abem 2			
	Nhemeyong 3			
	Nhemeyong 4			
	Alen II.2			
	Nsebito-Abeng1			
	Nsebito-Abeng2			
	Nsebito-Bethel			
4 Hameaux 5 foyers 32 résidents (3%)	17 Hameaux 67 foyers 440 résidents (36%)	4 Hameaux 20 foyers 16,5 résidents (15%)	7 Hameaux 42 foyers 245 résidents (20%)	3 Hameaux 54 foyers 251 résidents (20%)

\* Nyabissan-centre à structure composite pluri ethnique  
de type pré-urbain. (9 foyers, 79 résidents soit 6% de  
la population résidente du canton)

(\*) : A l'exception d'un foyer d'un autre clan.

Tableau 4 (suite): Zone d'influence socio-économique rapprochée du projet.  
Classification des hameaux selon les types de relations  
structurelles entre les foyers. (patrilinéarité stricte)

B. Canton boucle du Ntem I.

Hameau-foyer (HF)	Hameau-famille élargie (HFE)	Hameau-lignage majeur (HL)	Hameau composite monoclanique (HC)	Hameau mixte (HM)
Ohone Obéteu Nazaréth Banganté Nkoyem	Aloum I.2 Aloum I.3 Engong Abou M'zok N'kol N'sia Monguène		Okeu Aya'amang	Aloum I.1 Ekouane Bingokom
4 Hameaux 4 foyers 25 résidents (8%)	6 Hameaux 22 foyers 124 résidents (40 %)	--	2 Hameaux 14 foyers 57 résidents (18 %)	3 Hameaux 25 foyers 107résidents (34 %)

C. Village Ebenmeyong.

Hameau-foyer (HF)	Hameau-famille élargie (HFE)	Hameau-lignage majeur (HL)	Hameau composite monoclanique (HC)	Hameau mixte (HM)
Ebenmeyong 1	Abeng 1		Abeng 2	Ebenmeyong 2 (3) Ovan
1 Hameaux 1 foyers 17 résidents	1 Hameaux 2 foyers 8 résidents	--	1 Hameaux 3 foyers 4 résidents	2 Hameaux 6 foyers 25résidents

ENSEMBLE ZONE D'ETUDE

9 Hameaux. 19 foyers. 5% de la pop résidente. 7,4 pers. par foyer. 1 foyer par hameau.	24 Hameaux. 91 foyers. 36% de la pop. résidente. 6,3 pers. par foyer. 4 foyers par hameau.	4 Hameaux. 26 foyers. 12% de la pop. résidente. 6,6 pers. par foyer. 7 foyers par hameau.	10 Hameaux. 59 foyers. 19% de la pop. résidente. 5,2 pers. par foyer. 6 foyers par hameau.	8 Hameaux. 65 foyers. 24% pop. résidente. 4,5 pers. par foyer. 11 foyers par hameau.
+ Nyabessan-centre à structure composite pluriethnique de type pré-urbain: 9 foyers; 5% de la population résidente; 8,8 personnes par foyer				
Moyennes globales zone d'étude: 5 foyers/hameau ; 5,7 personnes/foyer				

Notes explicatives du tableau précédent

- Hameau-foyer: 1 foyer constituant 1 hameau séparé.
- Hameau-famille élargi: tous les foyers du hameau s'identifient comme faisant partie de la même famille (4 générations maximum: lignage mineur).
- Hameau-lignage majeur: Les foyers du hameau s'identifient comme descendants d'un ancêtre commun (à plus de 4 générations) ou faisant partie d'une même fraction du clan (lignage majeur).
- Hameau composite monoclanique: aucun lien de parenté identifié entre les foyers autres que l'identité d'appartenance à un même clan.
- Hameau mixte: combinaison des types HPE+HC ou HL+HC au sein d'un même hameau.